



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Département des travaux publics

Référence :

241373 / 000261 RS - CT

Dossier suivi par :
Caroline Thill
caroline.thill@tp.etat.lu
247-83318

Syndicat d'Initiative et d'Intérêts Locaux
Fetschenhof-Cents (SIILFC)
À l'attention de Madame Nadine Molitor
Présidente
1, rue du Père Jacques Brocquart
L-1280 Luxembourg

Luxembourg, le **21 FEV. 2019**

Concerne : Mesures de protection contre les nuisances de l'autoroute

Madame la Présidente,

En réponse à votre lettre du 29 janvier 2018, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les informations suivantes, suite à l'analyse de vos doléances par le groupe de travail compétent intitulé « bruit routier » :

Sur base de l'analyse de la cartographie stratégique de bruit, établie dans le cadre de la directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, des « hotspots » de bruit ont pu être déterminés. La cartographie en question sert donc avant tout à identifier les zones prioritaires de gestion du bruit qui servent de base à l'élaboration régulière des plans d'action de lutte contre le bruit (→ www.emwelt.lu). La cartographie reprend les points noirs en matière de bruit sur le territoire luxembourgeois, qui résultent ou bien du dépassement de valeurs limites ou bien de l'application d'autres critères pertinents, comme par exemple le nombre de personnes exposées ou la présence de bâtiments sensibles (hôpitaux, écoles, etc. → unité comparative d'exposition au bruit [UCE_{den}]). Ainsi, des priorités en matière de lutte contre le bruit sont fixées.

Après analyse des éléments mentionnés dans votre courrier, il a été constaté que la situation sonore s'est légèrement détériorée par rapport à l'année 2011. Il est vrai qu'un certain nombre d'habitations se situent dans des zones exposées à des valeurs L_{DEN} 60-65 dB(A) et L_{Night} 55-60 dB(A) selon la cartographie stratégique de bruit de 2016.

En raison de cette constatation, l'Administration des ponts et chaussées se chargera de vérifier la mise en place d'un dispositif anti-bruit à la hauteur du tunnel Cents qui, ensemble avec l'autoroute A1, constitue la source principale du bruit routier.

Adresse postale :
L-2940 Luxembourg

Bureaux :
4, Place de l'Europe
Luxembourg

tél. : (+352) 2478-2478
fax : (+352) 46 27 09

voirie@tp.etat.lu
www.travaux.public.lu

Il reste à noter que les travaux qui sont en cours d'être réalisés au rondpoint Robert Schaffner (« Iergäertchen ») entraîneront une amélioration de la fluidité du trafic et soulageront de ce fait la formation d'embouteillages dans les alentours.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



François Bausch
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

Copie à :

- Monsieur Paul Rasqué, ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable ;
- Monsieur Roland Fox, Directeur de l'Administration des ponts et chaussées ;
- Madame Lydie Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg (Hôtel de Ville | L-2090 Luxembourg).